LE SÉNAT A TERMINÉ L'EXAMEN DU BUDGET DES DÉPENSES

Le Sénat a poursuivi hier l'examen du budget des dépenses. Il a adopté les crédits du ministère des Travaux publics après avoir entendu notamment un rapport spécial de M. VALADIER sur le budget des chemins de fer.

Répondant aux orateurs, M. ROY observe, en ce qui concerne le déficit des chemins de fer, qu'on ne saurait accorder des réductions de tarifs à des fins particulières, sans nuire à l'intérêt général. L'unification des tarifs de transport de marchandises est une erreur qu'il faudra réparer quand la coordination des différents modes de transport sera réalisée. Le ministre affirme qu'il s'est attaché à cette dernière œuvre avec la volonté d'aboutir à bref délai. Il annonce l'intention du gouvernement d'obtenir les moyens d'exécuter un programme d'aménagement, d'élargissement des routes à grand trafic. Quant au tourisme, un effort s'impose pour mettre en valeur un pays admirable par sa variété. Il faut que le mouvement touristique se diriga à nouveau vers la France.

Le budget de l'Intérieur

M. GERMAIN-MARTIN dépose le projet voté par la Chambre tendant à autoriser 800 millions de dépenses pour les besoins exceptionnels du ministère de la Guerre. Le projet est renvoyé aux commissions de l'armée et des finances.

Le Sénat aborde l'examen du budget de l'Intérieur.

M. PAUL-BONCOUR intervient pour que des mesures soient prises pour empêcher le cambriolage des châteaux et des demeures historiques.

M. MERLIN appuie M. Paul-Boncour. Plusieurs sénateurs interviennent pour réclamer le renforcement de la police.

M. SCHRAMECK, rapporteur, s'élève contre la création de postes de préfets et sous-préfets hors cadre.

M. REGNIER, ministre de l'Intérieur, répond aux orateurs, puis la suite est renvoyée à 15 heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La discussion reprend à 15 heures. Au chapitre 18 qui ouvre 31 millions et demi de crédits pour les services de la Sûreté Nationale, M. Marcel RÉGNIER, répondant à M. WOLFF (Moselle), qui s'était inquiété du contrôle des étrangers dans les zones fortifiées, s'engage à renforcer la police des frontières. Le chapitre est adopté. Le chapitre 32, qui autorise une subvention de 207 millions à la ville de Paris pour la police municipale, est réservé.

Un débat s'engage au chapitre 36, qui ouvre des subventions aux départements et que la Commission des finances a réduites de 6.500.000 francs à 5.000.000.

M. DE COURTOIS (Basses-Alpes) fait valoir la pauvreté des départements pour demander le rétablissement des crédits malgré l'opposition du gouvernement et de la Commission. L'amendement de M. de Courtois est accepté. En conséquence, le chiffre de la Chambre est définitivement rétabli.

Les chapitres concernant les subventions pour l'entretien des chemins vicinaux et des routes départementales sont réservés.

Le chapitre 40, qui ouvre une subvention pour les dépenses communales et départementales des services d'incendie, est adopté.

Au chapitre 41 (secours à divers titres) M. De Courtois demande que les trente millions demeurés inutilisés sur les crédits accordés aux sinistrés du Sud-Est soient affectés au plus tôt aux sinistrés des Basses-Alpes. Les chapitres du budget sont votés. Seuls, les crédits destinés aux traitements des fonctionnaires administratifs préfectoraux d'Alsace et de Lorraine sont réservés.

Le budget de la Marine Marchande

Le Sénat passe aussitôt après à la discussion du budget de la Marine marchande que rapporte M. CHARABOT (Alpes-Maritimes). Les chapitres sont adoptés après une courte discussion.

Le budget des P. T. T.

On en arrive au budget des P.T.T. M. ROBERT, rapporteur, indique qu'il s'est mis d'accord avec le ministre pour qu'un grand débat ait lieu ultérieurement sur la radiodiffusion. Il demande seulement au ministre de faire son possible pour pourvoir d'un poste la plupart des jeunes gens reçus au surnumérariat. M. MANDEL indique que 250 jeunes gens ont été titularisés hier matin ; 350 le seront au début de l'année, les autres au cours de l'année. En attendant, ils seront employés comme auxiliaires.

Les chapitres du budget des P.T.T. sont adoptés. On adopte également le budget de la Caisse d'épargne.

Séance levée à 17 h. 05. Séance ce matin à 10 h. 30.

LE 3me TIRAGE DE LA LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Tous les billets de cette tranche qui sera tirée le 28 Décembre sont épuisés

Le Comité de la LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES s'excuse de ne pouvoir satisfaire les demandes qui affluent de toute part : les billets des séries 16 à 20, c'est-à-dire des séries qui feront l'objet du troisième tirage, étant complètement épuisés.

Rappelons que ce 3e tirage sera effectué le 28 Décembre au Grand Théâtre de Lille.

Devant le succès persistant de la LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES, le Comité vient de décider l'émission des séries ultérieures, dont le tirage aura lieu vers fin Janvier.

L'INSPECTEUR BONY NE TOUCHE PLUS SON TRAITEMENT

Jusqu'à ce jour, les fonctionnaires de la Sûreté nationale, suspendus de leurs fonctions, continuaient à toucher leur traitement. Le ministre de l'Intérieur vient de prendre un décret aux termes duquel il se réserve la possibilité dans certains cas d'espèce, de suspendre par arrêté le traitement de chaque agent incriminé. Par application de ce décret, M. Marcel Régnier, ministre de l'Intérieur, a pris hier un arrêté suspendant le paiement du traitement de l'inspecteur principal Bony.

L'APPEL DE L'INTENDANT FROGÉ

La cour d'appel de Besançon a tenu, hier, à 13 h. 30, une courte audience pour connaître de l'appel formé par l'intendant Frogé contre le jugement du tribunal correctionnel de Belfort le condamnant à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour.

La cour, faisant droit à la demande de la défense, a décidé de renvoyer les débats au 9 janvier, à 9 heures du matin, pour l'audition des témoins Geissmann, Della Torre, Fillette, Leroux, de Mme Della Torre, d'un officier du centre de mobilisation de Belfort et d'un officier d'état-major. A la demande du ministère public, elle a décidé également d'entendre, le 9 janvier, les intendants militaires Deranque et Alexandre.

A LA COMMISSION STAVISKY

LE FILS DE M. PRINCE CROIT TOUJOURS QUE SON PÈRE A ÉTÉ ASSASSINÉ

La Commission d'enquête pour les affaires Stavisky avait convoqué, hier matin, plusieurs témoins, parmi lesquels M. Raymond Prince, fils du conseiller à la Cour. Le jeune homme, qui accomplit actuellement son service militaire au 6e régiment d'artillerie, a déposé en tenue de soldat.

Il a déclaré que, depuis le moment où il a appris la mort de son père, il a toujours cru à un assassinat et il a développé les arguments en faveur de cette thèse.

Auparavant, la Commission avait recueilli les déclarations de témoins cités par M. André Tardieu au cours de sa déposition du mois de juillet, au sujet des conditions dans lesquelles le chèque de 300.000 francs faussement attribué à l'ancien président du Conseil a pu être maquillé avant la délivrance des talons de chèques par Hainaux, dit « Jo-la-Terreur ».

D'après les impressions recueillies dans les couloirs à l'issue de la déposition de M. Raymond Prince, qui doit être de nouveau entendu ultérieurement, le fils du regretté conseiller a demandé à faire une déclaration, comme plusieurs témoins avaient été autorisés à le faire. Il a reproduit alors les propos qu'il avait tenus précédemment, soit dans les interviews, soit au cours de son entretien avec M. Gaston Doumergue, en exposant un ensemble de faits qui lui ont permis de conclure au crime.

Le président ayant prononcé dès le début quelques paroles d'encouragement, en faisant allusion à l'épreuve cruelle dont M. Raymond Prince avait été frappé, celui-ci a répondu avec énergie, sans se départir d'une parfaite correction. Il a déclaré qu'il tenait par dessus tout à ce que justice fût faite pour punir les coupables de l'horrible assassinat.

« Véritables accusations fondées sur des faits nouveaux... »

Après une suspension de séance, il a été convenu que le président poserait quelques questions au témoin avant de l'inviter à revenir pour préciser certains faits qui ont paru troublants. Ayant fait allusion à certaines hautes responsabilités, M. Raymond Prince a indiqué qu'il avait établi à l'instruction ces responsabilités comme des déductions, mais qu'elles correspondaient dans son esprit à de véritables accusations, fondées maintenant sur des faits nouveaux qu'il s'est réservé le droit de ne pas révéler, pour conserver à l'instruction son secret.

Pourquoi ?

M. Raymond Prince a poursuivi: « Dès le 23 février, une campagne est déchaînée, qui devant durer dix mois, déformer tous les faits, son but est de détourner des assassins la main de la justice. Pourquoi M. Lapeyre a-t-il fait venir Mme Prince mère, au Palais, malgré sa douleur, alors que M. Ordonneau s'est dérangé pour interroger Mme Nolin ? Cette dernière s'étant dérobée deux fois à une confrontation, pourquoi ne s'est-on pas inquiété de savoir qui eut intérêt à provoquer ses déclarations ?

» Pourquoi n'a-t-on pas interrogé la concierge de la rue de Babylone pour savoir si le conseiller Prince sortait ou non la nuit ?

» Pourquoi s'est-on précipité sur des témoignages de gens peu informés alors qu'on écartait ou supprimait ceux d'amis intimes ?

» Pourquoi le commissaire Guillaume interrogea-t-il certains témoins d'une façon si tendancieuse qu'ils s'en indignèrent ?

» Pourquoi les déformations et mutilations de témoignages du rapport Guillaume ?

» Pourquoi le contrôle de l'Etat sur le P. L. M. n'a-t-il pas pris les précautions légales ?

» Pourquoi l'enquête a-t-elle été confiée à un homme tel que Bony, ou Hennett, ou Belin ?

» Pourquoi Belin sans encore rien connaître de l'affaire parla-t-il de suicide ?

» Pourquoi une enquête aussi importante fut-elle confiée à des individus suspects ?

» Pourquoi M. Pressard a-t-il caché à la Commission la présence d'Hennett au Palais de Justice ?

» Pourquoi MM. Pressard et Chautemps ayant propagé la thèse du suicide s'en sont-ils défendus ?

» Pourquoi M. Ordonneau a-t-il caché un document capital ?

» Pourquoi M. Chéron a-t-il parlé des innocents comme si les coupables étaient connus ? Etc. »

L'enquête ne fut pas conduite impartialement, M. Raymond Prince et les siens demandent la justice comme au premier jour. Ils l'attendent et la poursuivront avec une indomptable énergie.

Accusations contre M. Pressard et M. Chautemps...

Le témoin, invité à se retirer quelques instants, est à nouveau introduit.

Le président Guernut lui fait remarquer qu'il avait dit ne rien retrancher de ses précédentes déclarations. Il lui donne lecture d'une interview qu'il donna au « Jour » ; il y dénonce deux coupables : M. Pressard et un autre. Quel autre ?

M. Raymond Prince : M. Chautemps.

Le président lui demande s'il a fait cette déclaration à M. Doumergue, le 17 juillet.

M. Raymond Prince : Pas sous cette forme.

Il prend la responsabilité de ses démarches au « Jour » comme auprès de M. Doumergue. Il ignore comment « La Liberté » a pu publier d'avance ce qu'il allait dire à M. Doumergue.

Le président lui demande pourquoi il a fait ses déclarations d'abord à d'autres, puis au juge d'instruction.

M. Prince demande au président où il veut en venir ?

Le président répond : Simplement à faire préciser certains points. N'a-t-il pas un peu atténué son interview au « Jour » dans ses déclarations au juge.

M. Prince répond qu'il a fait une mise au point sur de nouvelles questions présidentielles. M. Prince répond qu'il croit M. Pressard l'instigateur de l'assassinat. Il y a, selon lui, des faits troublants qui entraînent plus que des déductions.

Le président lui fait remarquer qu'il n'accuse plus, qu'il déclare que M. Pressard est peut-être la cause et non l'instigateur.

M. Raymond Prince juge ce «distingo» bien subtil.

Le président de la Commission fait remarquer à M. Raymond Prince que lorsqu'on accuse il faut apporter des commencements de preuve. Aussi a-t-on le devoir de lui demander des précisions. S'il y a des coupables, ils ne doivent pas échapper ; s'il y a des innocents, il ne faut pas risquer de les déshonorer. Il demande encore au témoin qu'elle est, selon lui, la part de culpabilité de M. Chautemps ?

M. Raymond Prince répond que c'est plus grave. Certains des faits sont du domaine de l'instruction. Il ne peut les donner. Il conclut qu'il s'agit de pistes récentes et se retranche derrière le secret de l'instruction.

Le président observe : Comme nous les aurons tôt ou tard, nous n'insisterons pas.

Le témoin est reconduit et la séance est levée.

Une déclaration de M. Camille Chautemps

Aux journalistes qui l'interrogeaient au Sénat, au sujet de la déposition de M. Raymond Prince, devant la Commission d'enquête de la Chambre, M. Camille Chautemps a fait la déclaration suivante : « Je viens, en effet, de lire, dans les journaux du soir, cette déposition. Je ne veux entamer aucune polémique. Laissez-moi seulement vous dire ma protestation indignée contre une accusation odieuse et absurde que ne peut accueillir, quels que soient ses sentiments à mon égard, aucun homme de bon sens. »

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
BILLET : 100 Francs
PLUS DE 60% DE LOTS
EN VENTE DANS LES BANQUES ET LES DÉBITS DE TABAC
3e tirage le 28 DÉCEMBRE
BUREAU DE RENSEIGNEMENTS, 17, RUE DE MIROMESNIL A PARIS
9013

Départ de troupes italiennes pour la Sarre

Au début de l'après-midi d'hier est parti un premier détachement de troupes italiennes pour la Sarre. Les deux autres détachements partiront à leur tour aujourd'hui et demain. Les partants ont défilé dans Rome en tenue de campagne, musique en tête.

Passage à Dijon

Un détachement de troupes italiennes se rendant dans le territoire de la Sarre, composé de quatre officiers, trois sous-officiers et trente-sept hommes, est arrivé en gare de Dijon hier, à 12 h. 35.

Il a été salué par M. Talleyrach, secrétaire général de la préfecture, représentant le préfet ; le général Pagezy, commandant le 8e C. A. ; le consul d'Italie, etc... Un piquet du 27e R. I. rendait les honneurs.

Après un déjeuner à la caserne du 27e R. I., le convoi, qui emmène un matériel important, est reparti à 14 h. 20.

Arrivée à Sarrebrück du premier contingent de troupes anglaises

Le premier contingent de troupes anglaises, environ cent cinquante hommes, est arrivé en gare de Sarrebrück à 11 h. 40. Un train de matériel était arrivé une heure plus tôt.

Deux mille curieux se pressaient aux abords de la gare de Sarrebrück au moment où arrivait le train amenant le premier contingent de forces anglaises dans la Sarre. Le service d'ordre était assuré par la police bleue (police municipale), sous les ordres du commissaire Machts.

Les soldats anglais, au nombre de cent cinquante, en tenue de campagne, ont été divisés en plusieurs pelotons, puis dirigés vers leurs cantonnements. Une partie d'entre eux sera logée à Brebach ; d'autres dans les locaux de la mine de Heinitz; le reste, à la manutention militaire de Sarrebrück.

Aucune manifestation ne s'est produite aux abords de la gare.

LES TROUPES ANGLAISES ARRIVÉES A CALAIS CES DERNIERS JOURS SONT PARTIES HIER

Les tracteurs, véhicules et le matériel amené dimanche par le « Hampton Ferry » sont partis pour la Sarre avant-hier, dans la nuit, par deux trains spéciaux.

Dans l'après-midi, le général Niessel, commandant le premier corps d'armée, était venu à Calais présenter ses hommages au colonel Greig, commandant la nouvelle base anglaise.

Le colonel déclara notamment que les événements actuels étaient hautement significatifs et qu'une ère nouvelle débutait pour la paix entre les peuples.

Ajoutons qu'une réception du colonel Greig et de son état-major aura lieu la semaine prochaine à l'Hôtel de Ville de Calais et qu'un nouveau ferry-boat viendra au port le 2 janvier prochain avec un complément de matériel militaire pour la Sarre.

Le départ vers l'Est...

Le départ pour la Sarre du contingent logé à la Citadelle a eu lieu hier, à midi, heure à laquelle la caravane quittait le « Quartier Ouvert ».

A l'entrée se tenait le lieutenant-colonel Mège, qui faisait ses adieux aux officiers supérieurs britanniques.

146 voitures composaient cette caravane, fragmentée en deux détachements. Le premier était commandé par le capitaine Simson et le second par le capitaine Duckett.

Une douzaine de gros tracteurs de sept tonnes servaient d'avant-garde et étaient escortés d'un groupe de motocyclistes, puis deux douzaines de petites camionnettes ayant chacune à bord deux conducteurs.

Enfin suivait la longue file des voiturettes légères à deux places, puis quatre camions-ambulances.

La plupart des gros tracteurs avaient en remorque : des cuisines roulantes, des caissons et des water-tancks.

A 12 h. 15, la dernière voiture sortait de la Citadelle.

Le défilé à travers la ville de cette caravane motorisée, surtout à cette heure, avait attiré de nombreux curieux sur les trottoirs... mais, comme dans la rue de la Citadelle, un service d'ordre d'agents et de gardes s'employait à laisser le chemin libre aux véhicules anglais.

Les « Tommies » avaient passé la nuit à la Citadelle, où des chambrées confortables avaient été mises à leur disposition.

Les officiers supérieurs ont particulièrement remercié l'autorité militaire française des attentions touchantes qu'elle a eues pour les troupes anglaises.

Les adieux à la terre anglaise

Avant de quitter Douvres, mardi, à midi, les détachements britanniques arrivés un peu plus tard à Calais ont reçu les instructions du brigadier-général White, qui a accompagné ses conseils d'exhortations et de souhaits :

« Vous allez voir un pays nouveau, a-t-il dit aux officiers. Je suis sûr que vous ferez preuve d'une excellente tenue et je vous souhaite bonne chance et bon Noël. »

Ajoutons que le gros des troupes partira aujourd'hui de Richmond (Yorkshire) et gagnera Douvres directement.

Ils seront acheminés avec d'autres détachements par le paquebot anglais « Maid-of-Kent », attendu demain après-midi au port de Calais.

Un détachement de troupes britanniques est passé hier à Béthune

Dans l'après-midi d'hier mercredi, vers 16 h. 15, est passé à **Béthune** un convoi de matériel comprenant 140 camions et voitures de police d'un détachement de troupes britanniques qui se rend en Sarre.

Le convoi a traversé Béthune en passant par le boulevard Kitchener, la rue Marcelin-Berthelot et le Faubourg d'Arras. Le convoi s'est dirigé sur **Arras** pour gagner **Douai**, où les hommes doivent passer la nuit dans la caserne d'artillerie.

Bien que la nouvelle n'eût pas été divulguée, de nombreux Béthunois s'étaient massés le long des trottoirs pour voir passer, comme il y a vingt ans, le convoi de l'armée anglaise.

« FANTOMAS » DEVANT LES ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Sa mère vivait avec un autre. « La folle du logis » s'emparait déjà du jeune Loridan qui faisait couramment l'école buissonnière.

Pendant la guerre, il vagabondé et les Allemands l'internent dans une usine pendant un an. Après les hostilités, il part à l'aventure, on retrouve sa trace à Orléans, à Bordeaux, où il s'embarque pour les Etats-Unis.

Il rentre en France un an plus tard et commet un vol. Le Tribunal pour enfants de Limoges le rend à sa mère, comme ayant agi sans discernement. Malheureusement, il vole 2.000 francs à cette dernière, puis se rend à Dunkerque où il est condamné à 15 jours de prison pour vagabondage.

De nouveau poursuivi à Bordeaux, il est confié au patronage Pollet, puis envoyé à la Maison de Correction d'Eyasses d'où il s'évada. Il est condamné à Ribérac, pour vagabondage, mendicité et usurpation d'état civil.

Le Président. — Pourquoi ?

L'Accusé. — C'était la faute des gendarmes qui m'avaient pris pour un autre.

En 1924, il est libéré de prison pour être affecté au 15e tirailleurs algériens, où il ne subit aucune condamnation. En 1926, il est démobilisé au Mans, où il reste deux mois.

Il revient dans le Nord. Après avoir exercé la profession d'électricien, il estime plus rémunérateur de redevenir cambrioleur. Le 10 mai 1927, il est condamné à Lille pour escroquerie, achat d'une bicyclette sous un faux nom, à 1 an de prison.

Le 5 mai 1928, Loridan est condamné par la Cour d'Assises du Nord, à 7 ans de réclusion et à 20 ans d'interdiction de séjour. Il avait avoué 24 vols qualifiés, signé « Fantomas », sur une carte de visite.

Le Président. — Messieurs les jurés, je vous présente donc ex-Fantomas ! « Fantomas » apprécie fort l'humour du président et sourit constamment.

Le 9 décembre 1933, Loridan sortait de la Maison Centrale de Melun et arrivait à Béthune où, grâce aux démarches d'une personne s'occupant du relèvement des condamnés, il trouvait du travail dans une imprimerie.

Le 14 mars 1934, il cessait le travail après avoir essayé de cambrioler son bienfaiteur. Il allait entreprendre la série de cambriolages pour lesquels il comparait aujourd'hui devant les Assises.

Il a d'ailleurs été reconnu pleinement responsable de ses actes.

Le président lui reproche avec humour d'avoir toujours fui les gendarmes ; l'accusé répond par un large sourire. On lui donne un conseil. Il fallait, lui dit le président, présenter votre carte de visite : « Fantomas, ancien membre de l'Administration de Melun », vous auriez pu ainsi trouver du travail.

Impressionnante série de cambriolages

On évoque maintenant l'impressionnante série de cambriolages de mars-avril derniers.

On note que, pendant la nuit de Pâques, alors que les patrons étaient en vacances à **Malo-les-Bains**, il flirta avec la bonne, après quoi, il cambriola chez M. Viel, à Béthune.

Après une nuit de repos, il rend visite à l'« Auberge du Petit Sapeur », où il mange un pot de crème au chocolat !

« A Béthune, quand les maisons sont à louer, Monsieur est locataire gratuit », annonce le président (Rires prolongés dans l'assistance).

Après un dernier cambriolage, où il trouva l'occasion de renouveler sa garde-robe usagée, Loridan « victime de la crise », se rendit au Mans, puis dans la région de Bordeaux. Il se fit arrêter près de Villeneuve-sur-Lot au moment où il allait cambrioler la Maison de correction d'Eysses, là même où il avait fait un séjour forcé à l'époque de sa jeunesse.

On évoque ensuite l'évasion de la prison de Béthune, circonstance bien connue dans sa vie qui, décidément, n'a rien de banal.

A 14 h. 30, l'interrogatoire prend fin et l'audience est suspendue.

Les victimes à la barre

Au sujet du cambriolage d'un bureau d'octroi à **Roubaix**, on entend M. Camille Denelle, commissaire de police et M. Raymond Petit, employé du bureau, qui confirment l'acte d'accusation.

On passe au vol commis chez Mme Vve Heux, à **Béthune**. Témoignage sans intérêt.

M. Emile Viel, marchand de gaufres dans la même ville se plaint de ce qu'on lui ait volé sa marchandise.

M. Edmond Marouzé, commissaire de police, explique comment son attention fut attirée par les cambriolages à l'actif de Loridan. Avant son apparition, il ne s'en commettait pas. Après son arrestation, il n'y a plus eu de vols, précise le magistrat.

Le président félicite sans réserve M. Basin, qui tenta de « relever » Loridan, en lui procurant du travail. Son geste ne devait pas être récompensé malheureusement !

On entend encore M. Rossignol, commissaire de police à **Tourcoing** ; M. Arthur Dessauvages, gérant du dépôt d'essence ; M. Jules Corrantin, du bureau d'octroi; M. Jules Degaeghère, brigadier d'octroi ; M. Louis Debreu, victime d'un vol à **Béthune** ; Mlle Lherbier, qui fut courtisée par l'escroc.

L'audience est à nouveau suspendue à 16 heures.

Autour d'une peine de réclusion

A la reprise, la parole est au ministère public. Le procureur, M. Martin, annonce sans ambages qu'il « envisagera cette affaire sous l'angle de la fantaisie ».

— Loridan a beaucoup voyagé, mais il a peu retenu. Je travaille, signifie pour Fantomas, je cambriole. Cependant Loridan n'est pas né pour voler, comme la poule est faite pour pondre, et il est pleinement responsable de ses actes, ainsi qu'il est démontré par deux médecins aliénistes.

— N'envoyez pas Loridan aux travaux forcés, ce serait pour lui faire plaisir et faciliter une évasion future ! Je réclame une peine de dix ans de réclusion ».

Après une longue plaidoirie de Me Vienne, Me Paul Bonte, du barreau de Béthune, dont la jeune éloquence est persuasive, s'attache à tirer la conclusion des débats. Les jurés ont devant eux un jeune voleur, mais non un bandit. L'avocat s'élève contre la peine de réclusion, qui entraînerait automatiquement celle de la relégation, et réclame l'acquittement pur et simple, seul moyen d'offrir à Loridan une dernière chance de se relever.

LE VERDICT

Quatorze questions principales, accompagnées chacune de trois ou quatre questions subsidiaires, étaient posées aux jurés.

A l'issue d'une longue délibération, Gaston Loridan, dit « Fantomas » s'est entendu condamner **à cinq ans de réclusion et à la relégation.**

Cette peine se confond avec celle de une année d'emprisonnement prononcée antérieurement par le tribunal d'Agen.

La dernière session de 1934 est close. La prochaine aura lieu en mars 1935.

LES FUNÉRAILLES DE M. ESCOFFIER

Ancien Député du Nord, Maire de Douai

Il y a tout juste une semaine qu'un soir d'une belle journée de ce clément mois de décembre, M. Léon ESCOFFIER, maire de Douai, ancien député du Nord, légèrement fébrile s'alitait.

On croyait à une indisposition passagère. Hélas ! il n'en était rien. Le mal qui s'était emparé de lui était si grave qu'il devait l'emporter en moins de quatre jours.

Aujourd'hui, le maire de Douai repose parmi les siens dans le cimetière de la grande Cité.

Et cette grande Cité à laquelle il donna durant tant d'années des preuves de son attachement et de son dévouement, reconnaissante et attristée, lui a fait des funérailles grandioses.

Et la population qu'il aimait lui a fait une escorte impressionnante.

Devant le catafalque

Le cercueil avait quitté le domicile mortuaire, sur le coup de 7 h., hier matin, pour être transporté dans le vaste vestibule de l'Hôtel de Ville, transformé en chapelle ardente.

Et ce fut, dans cette chambre funèbre, un incessant défilé.

Devant le catafalque reposant sur un parterre de roses et surmonté d'un dais de velours noir à franges d'argent, la foule, trois heures durant, vint s'incliner.

Sur le cercueil drapé, la toge de l'avocat voisinait avec l'écharpe du maire. Sur le drap sombre, la croix de chevalier de la Légion d'honneur mettait la tache de pourpre de son ruban.

De chaque côté, au garde à vous, immobiles, trois sapeurs-pompiers formaient une garde d'honneur.

Dans la cour, longeant les bâtiments, des couronnes et des fleurs s'alignaient innombrables. Ces fleurs avaient été offertes par : la ville de Douai ; le groupe scolaire de la rue de Cuincy ; les anciens combattants de la Colonie polonaise de Douai ; la Fanfare municipale ; l'Harmonie municipale ; les Hospices de Douai ; M. et Mme Albert Croquez ; la compagnie des sapeurs-pompiers de Douai ; le syndicat unique de la Batellerie ; la section socialiste de Douai ; l'Amicale du Commerce ; l'Harmonie des Cheminots, l'Orphelinat, le Préventorium ; la société amicale des anciens élèves de l'Ecole nationale des Industries agricoles ; le personnel, les élèves, le conseil d'administration de l'Ecole pratique Edmond Labbé ; l'Union des syndicats commerciaux de Douai ; la Société d'horticulture ; les Enfants de Gayant de Paris ; le Club des chiens de défense ; la société des Concerts symphoniques du Conservatoire de Douai ; le Club cycliste des vétérans de Douai ; le Cyclo-Club de Douai ; les ouvriers municipaux (service des bâtiments) ; le Sporting-Club de Douai ; l'Association des maires des régions libérées ; le personnel enseignant de Dorignies ; l'Union Douaisienne ; le personnel de la Famille Gayant; l'Union amicale des anc. sous-officiers de Douai ; Mme **Engène Guillaume, directrice du Réveil du Nord** ; les Mutilés du Douaisis ; sociétés chorales « La Lyre » et les « Mélomanes Douaisiens » ; M. le sous-préfet ; le personnel des services municipaux ; les anciens combattants et les anciens militaires ; l'Aéro-Club de Douai ; le Douaisis-British Club ; la Fédération des Académies des Beaux-Arts et Conservatoire ; l'Amicale laïque, le personnel, les enfants des écoles de Frais-Marais ; l'Amicale des employés du bâtiment de Douai ; Mme Glineur, ses fils et M. et Mme Glineur-Toulouse ; M. et Mme Marcel Lévy-Danon, Isidore Lévy-Cerf, René Lévy; Mme Vve Louis-Etienne Deshayes et ses enfants ; M. Ernest Piot, notaire ; Mme la directrice, Mmes les institutrices de l'Ecole d'application Blancs-Mouchons ; l'Association amicale des Coqueleux de Douai ; le Comité de l'Amicale Blancs-Mouchons, Mlles Derain, Jeanne Rogé, présidente et trésorière ; l'Union des poilus belges ; le personnel de la police municipale ; le Foyer de Douai ; l'Association des sports de l'eau ; M. et Mme Pourtier, directeurs de cirque; les Jeunes Fanfaristes de Dorignies ; M. Lanselle, conseiller municipal et d'arrondissement ; le groupement colombophile des sociétés fédérales de l'arrondissement de Douai ; le Club des XV, etc...

Les personnalités

A 10 heures, la cour d'honneur et les abords de l'Hôtel de Ville étaient noirs de monde, cependant qu'arrivaient les personnalités : le Conseil municipal de Douai, avec MM. Proust, Canivez, Mathieu, adjoints ; Bègue, secrétaire général de la mairie et les chefs des services municipaux ; MM. Demesmay, Hayez et Potié, sénateurs ; Delcourt, Delsart, Desprez, Lagrange, Lebas, Brodel, députés du Nord ; Louart, Beltremieux, Appourchaux, Bacquet, députés du Pas-de-Calais ; le docteur Bourdon, vice-président du Conseil général du Nord, maire de Bousies; Daugy, sous-préfet de Douai ; le général Appfel, commandant d'armes ; le colonel Picquendart, commandant l'artillerie divisionnaire ; Lacour, premier président près de la Cour d'appel, les présidents de chambre et les conseillers à la Cour ; Bornay, procureur général, les avocats et substituts généraux ; Purnot, président du Tribunal civil ; Follier, procureur de la République ; les membres du Parquet et du tribunal ; Charles Goniaux, Debève, Le Glay, Waxin, Bonnel, Brachelet, conseillers généraux ; Georges Lefebvre, Duhayon, Lanselle, docteur Legrand, conseillers d'arrondissement.

Les maires MM. Ternisien, de Méricourt ; Danat, de Flers-en-Escrebieux ; Leroy, d'Esquerchin ; Leduc, de Ligny-en-Cambrésis ; Lefebvre, de Gœulzin ; Poirette, de Raches; Theeten, de Quiéry-la-Motte ; Collart, d'Auby ; Valentin, de Dunkerque ; Deltour, de Cambrai ; Briffaut, de Wattrelos ; Chantereau, de Monchecourt ; Dupuis, de Flines-lez-Raches ; Vilette, d'Abscon ; Lebrun, de Sin-le-Noble ; Boulongne, de Marchiennes ; Lefebvre, de Denain ; Herent, de Lewarde ; Coupez, de Guesnain ; Robaut, de Cuincy ; Dubrulle, de Villers-au-Tertre ; Guironnet, de Waziers ; Delansorne, d'Arras ; Dompsin, adjoint au maire de Lille, représentant M. Salengro ; Seigneur, de Croix ; Vincourt, de Raimbeaucourt ; Carlier, de Bugnicourt ; Lamy, de Courchelettes ; Bizé, d'Ecaillon; Leteneur, d'Aubigny-au-Bac; Martin, d'Evin-Malmaison.

Mme Eugène Guillaume, directrice du « Réveil du Nord », accompagnée de **MM. Marcel Polvent, directeur des services de notre journal ; Lucien Le Masson, rédacteur en chef ; Fleury, administrateur délégué.**

MM. Chatelet, recteur de l'Université; Launay, inspecteur d'Académie ; Louis Byls, président de la Société des employés et voyageurs de commerce du Nord de la France ; Dubernard, directeur des mines de l'Escarpelle ; Caudrelier, président des agriculteurs du Douaisis ; Liger, commissaire spécial à Boulogne ; Gahide, président des délégués cantonaux ; Tête, vice-président du Parti radical-socialiste ; le commandant Mahieu, inspecteur des services d'incendie du Nord ; Baviere, président de la Chambre de Commerce de Douai ; Valin, délégué de l'Union des amicales laïques du Nord ; Lebeau, commissaire central à Douai ; le capitaine de gendarmerie Devienne ; Bertin, ancien maire de Douai ; Ganière, inspecteur en chef des Mines ; Herreman, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; Louis Lelièvre, ingénieur principal de la Compagnie du Nord ; Cailloten, ingénieur principal de la traction ; Théodore, conservateur du Musée de Lille ; enfin tous les présidents des sociétés locales de mutilés, d'A. C., musicales, sportives, etc.

Le cortège

A 11 heures, le cortège funèbre, dirigé par M. Eugène Rogé, lentement s'ébranla, dans cet ordre : Fanfare municipale de Douai, vieillards et orphelins des Hospices et de la Miséricorde, délégations de l'U.N.M.R.A.C. et le Comité d'entente des anciens combattants et anciens militaires de Douai, délégation de la Fanfare de Dorignies, délégations du parti socialiste S.F.I.O., délégations de toutes les autres sociétés locales douaisiennes, Harmonie municipale ; groupe de porteurs de gerbes et couronnes ; le Conseil municipal en corps constitués; le char funèbre; M. le Bâtonnier et la délégation en robe ; MM. les avocats, la famille, MM. les représentants des corps constitués et des administrations.

L'impressionnant défilé, piqué de drapeaux, serti de fleurs innombrables, s'achemina, entre deux haies humaines qui s'étiraient à l'infini, vers la petite église Notre-Dame, enrobée de lierre.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Lebas, député du Nord, président de la Fédération du Parti socialiste S.F.I.O; Jules Mathieu, adjoint au maire ; Lacour, premier président à la Cour d'appel ; Paul Deschodt, ancien bâtonnier, avocat à la Cour; Charles Goniaux, ancien député, conseiller général ; Alfred Legrand, président des Mutilés du Douaisis ; André Magnier, avoué près le tribunal et Henri Legrand, avoué près la Cour d'appel.

Avec la famille, on remarquait Mme ESCOFFIER, qui avait ainsi tenu à accompagner la dépouille mortelle de son regretté mari.

Tour à tour la Fanfare municipale et l'Harmonie municipale scandaient la marche d'accents funèbres, cependant que le glas des cloches tintait, lugubre.

Parvenu à l'église, le cortège s'arrêta. Mais il fut impossible à toute cette foule présente de pénétrer dans le sanctuaire.

Au cours de la cérémonie religieuse, M. Albert Glineur, basse noble, interpréta, accompagné par M. Lecocq, professeur au Conservatoire de Douai, le « Miserere » de Busser.

Au cimetière

Puis la marche reprit vers la nécropole où, précédé par la foule, le cortège eut quelque mal à se frayer un chemin. Au seuil du caveau, une tribune avait été aménagée.

Me ALLAERT, bâtonnier des avocats de Douai, y monta pour faire un brillant éloge de son confrère et ancien bâtonnier, Me Escoffier, dont il souligna les qualités et le talent.

Ensuite M. DAUGY, sous-préfet, s'inclina avec émotion devant la dépouille du maire de Douai. M. Daugy rappela les initiatives généreuses et charitables de M. Escoffier qui, il y a peu de jours encore, préparait, avec son admirable épouse la fête de l'arbre de Noël des petits malheureux.

Après lui M. BRODEL, député, vint dire, en évoquant des souvenirs personnels, tout le bien qu'il pensait du défunt.

M. LEBAS, député-maire de Roubaix, président de la Fédération du Nord du Parti socialiste, retraça la carrière politique de M. Escoffier qui, dès l'âge de dix-huit ans, appartenait au groupe universitaire socialiste et ne cessa, depuis, de servir la doctrine dans laquelle il avait mis sa foi.

Enfin M. PROUST, premier adjoint, apporta le suprême hommage du Conseil municipal et de tous les Douaisiens au collègue, à l'ami, au citoyen qui, durant tant d'années, servit et honora la cité.

Le dernier hommage rendu à la mémoire de M. Escoffier, la foule très émue s'éloigna lentement, tandis que le ciel ensoleillé une minute plus tôt, s'assombrissait comme pour s'associer à la tristesse de tous.

Les Funérailles à Lille de notre collaborateur M. Gustave WALLART

Les funérailles de M. Gustave WALLART, chef de service au « Réveil du Nord », membre de la Société des Comptables et Employés, ont eu lieu à Lille, hier mercredi.

A 14 h. 30, on se réunissait devant le domicile du défunt, 72, rue Fourmentel.

L'assistance était nombreuse car Gustave Wallart était un excellent camarade, unanimement apprécié et aimé en notre maison. Elle y groupait donc tous ses camarades qui, d'un cœur peiné, s'étaient donné rendez-vous à ses obsèques et accompagnèrent sa dépouille jusqu'au cimetière du Sud.

Le deuil était conduit par M. Marceau **Wallart**, frère du défunt, et par M. **Heiss**, son oncle.

Une superbe gerbe de fleurs avait été envoyée par Mme **Guillaume**, Directrice du « Réveil du Nord ». On remarquait également, outre les gerbes de fleurs envoyées par la famille du défunt, la couronne du **« Réveil du Nord »** et une plaque de marbre blanc portant cette inscription gravée en lettres d'or : « Le personnel du **« Réveil du Nord »** à son regretté camarade Gustave **Wallart.** »

Parmi les personnalités, on remarquait une importante délégation de notre maison, ayant à sa tête Mme **Guillaume**, Directrice ; MM. Marcel **Polvent**, Directeur des services ; Gaston **Fleury**, Administrateur ; Lucien **Le Masson**, Rédacteur en Chef ; **Gest**, Gérant et Chef des services de vente.

Etaient encore présents : MM. Louis Dompsin, Masson, Adjoints au Maire de Lille ; Camus, Administrateur de la Caisse des Ecoles, Chef des bureaux de l'Etat Civil à l'Hôtel de Ville de Lille; Lemaire, Inspecteur hors classe des Contributions indirectes ; Doosche, chef de service à la Mairie de Lille ; Chevalier, secrétaire de l'« Université Populaire » ; Viseur, commandant des Sapeurs-Pompiers de Lille ; G. Mazinghiem, Président de l'Amicale Lavoisier; G. François, trésorier de la Société de S. M. des Anciens Sous-Officiers ; capitaine Mellinger ; Réaud, Inspecteur principal à la Compagnie du Chemin de fer du Nord ; Albert Lefebvre, de l'« Avenir Routier », et de nombreux membres du personnel de notre maison, rédaction, administration, services techniques, ateliers, etc...

L'inhumation eut lieu au cimetière du Sud.

Près de la tombe fraîchement ouverte, M. Marcel **Polvent**, Directeur des services, prononça les paroles suivantes, au milieu de l'émotion générale :

« Mesdames, Messieurs,

» C'est le cœur étreint par une douloureuse émotion qu'au nom de la Direction du « Réveil du Nord » je viens m'incliner devant la dépouille mortelle de notre ami et fidèle collaborateur Gustave Wallart.

» Le devoir que je remplis m'est d'autant plus pénible que celui que nous accompagnons aujourd'hui à sa dernière demeure comptait, avec plus de vingt et une années de loyaux services, parmi les plus anciens collaborateurs de notre maison, et qu'il quitte la vie avant d'avoir atteint quarante-six ans, l'âge pour l'homme de la pleine possession des facultés, de l'expérience et des moyens professionnels.

» Né le 19 janvier 1889, Gustave Wallart entrait le 1er juillet 1913 dans les services financiers du « Réveil du Nord », comme comptable, où il se faisait vite remarquer par ses qualités et sa maîtrise dans le travail.

» Peu après, en 1914, la guerre éclatait. Il rejoignait son régiment avec les galons de sergent-major. Fait prisonnier, il allait subir en Allemagne d'interminables années de dure captivité.

» Démobilisé, il reprenait ses fonctions au « Réveil du Nord », en fin 1918, et ne tardait pas à s'élever par sa compétence au poste difficile et délicat de chef de nos services financiers.

» La maladie sournoise et implacable n'allait pas tarder, hélas ! à ralentir son activité.

» Après des mois de traitements et de soins, il dut se résoudre à occuper des fonctions plus modestes. Luttant courageusement contre le mal, opposant quand même et malgré tout un robuste optimisme à l'adversité qui s'acharnait contre lui, Gustave Wallart ne désespéra jamais. Il se montra confiant jusqu'au bout. Il y a à peine un mois, il me disait encore, dans un sourire, son espoir en ce qu'il appelait « des jours meilleurs ».

» Peu après, il s'alitait pour ne plus se relever.

» Dans les différents postes qu'il avait occupés, il s'était autour de lui attiré l'attachement de tous par sa grande amabilité et sa constante serviabilité. Nul n'avait sollicité en vain de lui, un conseil, une aide, un service, qu'il put rendre ou donner.

» Aujourd'hui, il nous quitte, laissant dans notre maison et chez tous ceux qui l'ont connu, le souvenir d'un excellent camarade, bon, cordial, affable, au cœur largement ouvert et généreux.

» C'est dans un sentiment de profonde affliction, qu'au nom de la Direction, en celui des différents services du « Réveil du Nord » et en mon nom personnel, j'adresse à sa veuve éplorée, aux deux enfants qu'il laisse, à son frère qu'unissaient les liens d'une indéfectible affection, à sa famille enfin, l'expression de nos condoléances attristées les plus sincères.

» Mon cher Gustave, au nom de la grande famille du « Réveil du Nord », je te dis du fond du cœur : adieu. »

RHUM St-JAMES
DES CRUS CÉLÈBRES DE St-James AUX ANTILLES

DANS DU THÉ
DANS DU LAIT
EN GROG
EN PUNCH
Est de temps immémorial le remède classique contre
LA GRIPPE
et toutes les affections causées par le froid.
La renommée éclatante du
St-James
dans le Monde entier est due à ses merveilleuses qualités digestives, toniques, et stimulantes.
9403

LE CONGRÈS RÉGIONAL DE LILLERS DES MARCHANDS FORAINS DU NORD, DU PAS-DE-CALAIS ET DE LA SOMME

Hier a eu lieu à **Lillers**, dans la grande salle de la mairie, le congrès régional de l'intersyndicale des marchands de marchés du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, sous la présidence de M. Janssens, de **Lille**, président de l'intersyndicale.

La séance d'ouverture

Avant d'entrer en séance, les congressistes furent reçus par la municipalité de Lillers à la tête de laquelle se trouvait M. Tellier, maire, ancien député qui, après une cordiale allocution de bienvenue, pria ses hôtes de lever leur verre à la prospérité du commerce en général, à celle des modestes marchands forains en particulier.

Ensuite, sonna l'heure du travail et des discussions, discussions quelquefois assez bruyantes, mais toujours courtoises et fraternelles.

C'est M. JANSSENS, de **Lille**, qui ouvrit le feu par l'expression de compliments à l'adresse des marchands forains de Lillers.

Lecture des rapports fut donnée et on procéda ensuite à la constitution du bureau : président, M. Janssens; secrétaire, M. Sanet; assesseurs : MM. Fossard et Auboin.

A cette importante assemblée, on constatait la présence de nombreuses délégations des syndicats de **Lillers** avec MM. Duez et Maquaire ; de **Béthune**, avec MM. Pourtois, Sanet, Poyez et Sallon ; de **Bruay** et **d'Auchel**, avec MM. Roussel, Therry, Fossard, Vantouroux ; **d'Amiens**, avec MM. Ferez et Hevin, de **Lille**, avec MM. Guinard et Moreau, au nom des vendeurs de marchés, avec MM Janssens, Desauve et Devos, au nom des marchands ambulants, avec MM. Cardiole et Curover, au nom des marchands étrangers.

Répondant à une demande de renseignement posée par un congressiste, le président explique que M. Lefèvre assiste à l'assemblée à titre de conseiller fiscal reconnu par la Fédération et on procède ensuite au dépôt de nombreux vœux.

On écoute avec intérêt le discours de M. JANSSENS qui, tout à tour, examine les questions portées à l'ordre du jour du congrès : crise économique, situation actuelle de marchés, impôts, concurrence, droits de place municipaux exagérés, etc... et il termine son exposé en faisant appel à l'Union de plus en plus étroite de ses camarades autour du bureau de l'intersyndicale.

Des vœux

Une des principales discussions de ce congrès porta particulièrement sur les taxations exagérées de certaines municipalités et c'est ce qui provoqua de la part du président, M. Janssens un nouvel appel à l'union. Seule, l'étroite solidarité de tous les marchands de marchés, permettra au bureau du groupement de tenir tête aux administrations communales ennemies de la corporation

L'examen des vœux exprimés eut lieu ensuite :

Sur la limitation du métrage dans les marchés ;

Sur les récépissés et carnets forains;

Sur le maintien du statu quo voté au congrès de Montluçon en février 1934;

Sur le montant de la cotisation fédérale fixée à 25 fr. l'an ;

Sur les étrangers;

Sur les tarifs de chemins de fer ;

Sur la suppression de la contrainte par corps ;

Contre les nouveaux impôts ;

Sur la suppression des patentes locales;

Sur l'annulation du chiffre d'affaires;

Sur les bénéfices commerciaux ;

Sur les élections aux Chambres et Tribunaux de Commerce ;

Sur les ventes à primes ;

Sur les braderies ;

Sur la limitation des métayers et la suppression de l'adjudication des places;

Sur l'appel du repos hebdomadaire ;

Sur les déballages (loi de 1841);

Sur la loi de 1906, etc... etc...

Cette journée de travail se termina tard dans la soirée, mais fertile en discussions.